

Domaine	Design
Filière	Bachelors Architecture d'intérieur, Communication visuelle, Design Mode et Design Bijou
Titre du module	Séminaire Relations théorie-pratique
Type de module	Module interfilière – Module obligatoire *
Code	21.12 DE
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Module organisé sur toute la durée du semestre 2
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Aucun prérequis
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Le module permet l'acquisition de savoirs théoriques ainsi que l'articulation des relations entre théorie et pratique. Les objectifs sont les suivants : augmenter les capacités individuelles des étudiant-e-x en expression orale et écrite ; exercer leurs compétences discursives et la structuration de leur pensée ; et acquérir les usages académiques en vigueur en matière de construction et de présentation de bibliographies, références et citations.
Contenu et formes d'enseignement	Présentations de projets ou de recherches, exercices variés de production écrite (résumés, comptes rendus, descriptions, argumentaires, etc.) et recherches bibliographiques et documentaires.
Modalités d'évaluation et validation	L'évaluation est fondée sur la participation active aux séances de séminaires, un contrôle continu et un dossier de recherches, de documents et de textes personnels produits sur un thème issu des projets d'atelier ou d'un projet personnel de l'étudiant-e-x. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note moyenne minimum de 4. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation et de répétition	Remédiation possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note de 3.5). La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans le délai inscrit au calendrier académique. Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible. Pas de remédiation possible pour un module répété.
Enseignant-e-x-s	Florence Marguerat Arlaud, Elizabeth Fischer, Michael Jakob, Natascha Lesemann, Roberto Zancan
Responsables du module	Florence Marguerat Arlaud, Elizabeth Fischer, Michael Jakob, Roberto Zancan
Descriptif validé le	07.12.2021
Par	Aurélien Gfeller, responsable de la coordination de l'enseignement.

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO, du 14 septembre 2020